

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_287

Objet :

 Fonds de concours
 Transition
 écologique-
 Commune de
 Saint-André-de-
 Corcy:
 construction d'un
 restaurant scolaire

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	certifié exécutoire		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALLAYER	16/12/2024	x	C. MANCINI
	Rachel	RIONET		x	S. PERI
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER			x E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER			x M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX			x
VALEINS	Frédéric	BARDON			x
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU			x F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL		x	
	Marie Anne	ROUX			x
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT			x
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT			x

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique.

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de ST ANDRE DE CORCY comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue formulée par la commune pour la restructuration partielle du groupe scolaire comprenant la construction d'une extension de la cantine,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances/ PCAET réunie le 13/11/2024,

La commune a pour projet de construire un restaurant scolaire plus adapté au nombre d'élèves et intégrant une cuisine sur place, qui pourra également servir de salle multifonction en dehors des temps de repas : périscolaire, centre social, salle

associative. La salle commune sera de 160m², une salle pour les maternelles de 65m² est prévue, et la cuisine mesurera 215 m². Le projet comporte également l'aménagement d'une chaufferie biomasse pour desservir l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire. Une liaison couverte reliera ce nouveau bâtiment aux écoles.

Les principes de construction de l'extension correspondent à une ossature bois, avec une isolation en paille et pisé, et des toitures végétalisées.

Ce type de projet répond à la thématique « transition et sobriété énergétique » du Plan Climat Air Energie de la Dombes, et au type d'actions « construction de bâtiments RE2020 ».

Le matériel de cuisine est éligible, car il s'agit d'une cuisine sur place, ce qui répond aux principes du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes de la Dombes.

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% et 10% de bonus,

soit 322 208,63 €, dont 128 883,45 € sont conditionnés à l'amélioration des services aux habitants et l'utilisation de matériaux biosourcés, pour un coût de travaux éligibles de 2 105 109,53 €.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Etudes de maîtrise d'œuvre	485 000,00 €	CAF	105 000,00 €
Quote-part des frais annexes (CSPS, BCT, AMO, ...)	44 814,03 €	DETR pour Cantine	100 000,00 €
Lot 04 Chaufferie bois	104 617,65 €	DETR pour le périscolaire	50 000,00 €
lot 07 Pisé	81 564,96 €	Région	150 000,00 €
lot 08a Structure bois bardage	477 522,30 €	Région Plan Foret Bois	30 000,00 €
Lot 08b Couverture tuiles	98 521,62 €	CD01 Pacte	128 475,00 €
Lot 09 Toitures terrasses végétalisées	70 300,00 €	CD01 Filière bois	22 500,00 €
Lot 10 Menuiseries extérieures Alu Occultations	185 399,50 €	CD01 Transition écologique	85 980,00 €
Lot 11 Menuiseries intérieures	31 132,04 €	Fonds chaleur	124 320,00 €
Lot 17 Chauffage ventilation	159 624,60 €	MSA	20 000,00 €
Lot 18 Electricité - LED (intérieur et extérieur) et brasseurs d'air	70 374,69 €	<i>Reste à charge communal</i>	<i>1 288 834,53 €</i>
Lot 19 Matériels de cuisine (cuisine sur place)	296 238,14 €	<i>15% Fonds de concours</i>	<i>193 325,18 €</i>
		<i>Transition écologique CC</i>	<i>128 883,45 €</i>
		<i>10% bonus Fonds de concours</i>	<i>128 883,45 €</i>
		Total Fonds de concours	322 208,63 €
		Transition écologique CCD	322 208,63 €
		Autofinancement	966 625,90 €
Assiette retenue	2 105 109,53 €	Total	2 105 109,53 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,
Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de ST ANDRE DE CORCY, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 322 208,63 €.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de ST ANDRE DE CORCY, dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours dont le montant ne pourra excéder 322 208.63 €.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

